



LETTRE D'INFORMATION DSDEN DE L'ARDÈCHE

Année scolaire 2022-2023

MISE À JOUR FAQ DU 23/08/2022

PROCEDURE SIMPLIFIEE CAS CONFIRMES ELEVES ET PERSONNELS

I) Connaissance d'un cas confirmé :

Le/la Chef d'établissement prévient par tout moyen (communication via carnet de liaison, courriel, ou courrier avec le modèle « élèves » proposé ci-joint ou le modèle « personnels ») les élèves, leur famille, les personnels de la classe ou des groupes sans préciser l'identité de l'élève ou du personnel concerné. Cette information vaut délivrance d'un autotest en pharmacie.

Tous les élèves et personnels de la classe ou des groupes sont invités à réaliser un dépistage à J+2 après avoir été informés d'un cas positif.



UN AUTOTEST POSITIF DOIT TOUJOURS ÊTRE CONFIRME PAR UN TEST ANTIGENIQUE (TAG) OU PCR
(Salivaire ou nasopharyngé)

II) Informer la DSDEN sur la messagerie Covid : covid07@ac-grenoble.fr

Afin de réaliser une analyse épidémique, le/la Chef d'établissement transmet en fin de journée, le nombre de cas positifs dans l'établissement en précisant s'il s'agit :

- D'élèves de collège ou de lycée
- De personnels éducation nationale ou autres

III) Retour du cas confirmé : —> il est conseillé de porter un masque pendant 7 jours après la guérison.

1) L'élève ou le personnel possède un schéma vaccinal complet ou a moins de 12 ans :

⇒ Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR (nasopharyngé ou salivaire) réalisé le 5ème jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h.

⇒ Isolement de 7 jours dans le cas contraire.

2) L'élève ou le personnel possède un schéma vaccinal incomplet ou aucune vaccination et il a plus de 12 ans :

⇒ Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR (nasopharyngé ou salivaire) réalisé le 7ème jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h.

⇒ Isolement de 10 jours dans le cas contraire.

Il appartient aux seules autorités sanitaires d'assurer l'identification des contacts à risque hors milieu scolaire (Famille, contacts sociaux divers, transports scolaires...)

Pour tout conseil, vous pouvez contacter le service de promotion de la santé en faveur des élèves par mail : covid07@ac-grenoble.fr
ou téléphone: 04 75 66 93 25